

lui demander de renverser sa décision tout à fait injustifiée. Ces 38 zones de protection appartiennent au public et doivent être protégées pour le bien des générations, actuelle et futures.

* * *

• (1415)

LES SOINS DE SANTÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il se produit, dans l'actuelle course à la direction du Parti conservateur, bon nombre de choses que je qualifierais d'étonnantes et de merveilleuses, voire parfois étranges.

Des ministres qui ont fait partie du Cabinet pendant tout un mandat dénoncent la stratégie financière de ce gouvernement qui a été présentée dans le budget, la semaine dernière. Le ministre de l'Environnement et la ministre de la Défense nationale rivalisent d'ingéniosité afin de voir qui, des deux, proposera le meilleur plan pour réduire le ministre des Finances.

Les Canadiens devraient examiner attentivement ces plans qui en disent long sur les valeurs et les priorités des candidats à la direction du Parti conservateur. Prenons, par exemple, le plan proposé par la ministre de la Défense nationale. Ce plan permettrait notamment d'équilibrer le budget fédéral en imposant un ticket modérateur aux personnes malades ayant besoin de soins médicaux. La ministre estime que peu importe notre revenu, nous devrions payer des frais supplémentaires pour avoir accès au régime d'assurance-maladie auquel nous contribuons déjà par le biais des impôts.

Elle a tout à fait tort. L'imposition d'une nouvelle taxe sur le régime d'assurance-maladie ne permettra pas de réduire les coûts des soins de santé, cela ne fera que rendre l'accès à ces soins plus difficile pour les pauvres. Si la ministre de la Défense veut vraiment contrôler les coûts des soins de santé, elle devrait commencer par examiner les prix prohibitifs des médicaments du fait, notamment, des politiques adoptées par le Cabinet dont elle est membre.

Les Canadiens n'oublieront pas de sitôt ce changement de politique des conservateurs.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le vice-premier ministre.

Il y a deux ans, cette Chambre s'est prononcée sur l'universalité du régime d'assurance-maladie et a réaffirmé que tout le monde avait droit à des soins médicaux gratuits sans ticket modérateur. Au cours du week-end, la ministre de la Défense a déclaré qu'elle avait l'intention d'imposer un ticket modérateur pour les soins de santé.

J'aimerais que le vice-premier ministre me dise si le gouvernement a modifié sa politique ou s'il refuse de céder aux pressions en faveur de l'imposition de tickets modérateurs, étant toujours convaincu, comme l'a maintes fois répété le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que tout le monde avait droit à des soins médicaux gratuits.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la politique du gouvernement est très claire. Elle a été énoncée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et par d'autres ministres à maintes reprises.

Le chef de l'opposition sait parfaitement que ce dossier suscite un débat public en raison de la nécessité de réduire les coûts.

M. Fontana: Le débat n'est que de ce côté-là.

M. Mazankowski: Le député dit que le débat n'est que de ce côté-ci. C'est un dossier dont discutent les ministres des Finances. C'est un dossier dont discutent les ministres de la Santé. C'est un dossier dont discutent ensemble les ministres de la Santé et des Finances. Il est très clair que leur objectif est d'essayer d'offrir des services de santé aux Canadiens conformément aux principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé.

Ce que nous essayons de faire, c'est de trouver le moyen de réduire les coûts, et nous le faisons en coopération avec les provinces et le secteur de la santé.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est-ce que le vice-premier ministre a l'intention de s'assurer que les candidats à la chefferie dans son parti ne créent pas la confusion dans ce domaine? Parce que le ministre de l'Environnement a fait la même